



Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE NOTRE-DAME

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
ÉCOLE NOTRE-DAME

Procès-verbal d'une séance du Conseil d'établissement tenue le 20 février 2024 à Notre-Dame 1.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe Marois, président

Catherine Désaultels, parent

Mélanie Étienne, éducatrice SDG, classe principale

Myriame Gemme, enseignante ND1

Liette Lemieux, secrétaire

Marilyne Richer, enseignante ND2

Maude Roy Matton, parent

Laurence Sirois, parent

ÉTAIT ABSENTE :

Nadia Mamouni, parent, vacances

Isabelle McDuff, enseignante ND1, absence long terme

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

Martin Normandeau, directeur

Anne-Sophie Vincent, directrice adjointe

N° de la résolution ou annotation	
	<p>1. Ouverture de la séance M. Philippe Marois, président du Conseil d'établissement, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.</p>
	<p>2. Parole au public Anne-Sophie Vincent, directrice adjointe, se joint à nous afin de présenter le point 5.3 portant sur le plan de lutte pour contrer la violence, l'intimidation et la violence à caractère sexuel.</p>
<p>CÉ2023-2024-28</p>	<p>3. Adoption de l'ordre du jour Sous proposition de Mme Catherine Désautels et appuyée par Mme Mélanie Étienne :</p> <p>Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CÉ2023-2024-29</p>	<p>4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024. M. Martin Normandeau a fait un suivi avec le SDG pour la question du dîner.</p> <p>L'achat de livres d'anglais se fera pour les deux pavillons.</p> <p>Sous proposition de Mme Maude Roy Matton et appuyée par Mme Laurence Sirois :</p> <p>Que le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement soit approuvé avec la correction suivante :</p> <p>Au point 4 on devrait lire ceci : Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023.</p> <p style="text-align: right;">APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CÉ2023-2024-23</p>	<p>5. Points de décision</p> <p>5.1 Critères de sélection de la direction ; adoption M. Philippe Marois, président du CÉ, nous a envoyé par courriel les critères de sélection de la direction pour adoption étant donné la nomination de M. Martin Normandeau à l'école Albert-Schweitzer qui sera effective à compter du 4 mars prochain. Le document est sensiblement le même depuis quelques années, les compétences demeurent les mêmes.</p> <p>Que les critères de sélection de la direction par les membres du Conseil d'établissement soient approuvés.</p> <p style="text-align: right;">APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>5.2 Grille-matières et horaire-école ; approbation La grille-matières a déjà été approuvée par le personnel enseignant et M. Martin Normandeau nous présente le document.</p> <p>Sous proposition de Mme Myriame Gemme et appuyée par Mme Mélanie Étienne :</p>

CÉ2023-2024-30

Que la grille-matières et l'horaire-école soient approuvés tels que déposés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Plan de lutte pour contrer la violence, l'intimidation et la violence à caractère sexuel en vue ; information en vue d'adoption

Mme Anne-Sophie Vincent nous présente le plan de lutte et elle nous explique l'ajout du volet « violence à caractère sexuel ».

Dans chaque élément du plan de lutte par la Loi de l'instruction publique, vous retrouverez une section distincte en ce qui a trait aux actes de violence à caractère sexuel.

Notre sondage maison sera aussi amélioré, les questions seront plus adaptées à nos élèves.

Nous offrons aussi aux élèves des ateliers « Hors-piste » adaptés à tous les niveaux et ceux-ci sont bien reçus.

À un prochain CÉ, le plan sera présenté pour approbation.

5.4 Budget des mesures protégées-reddition de compte Collecte-info ; adoption

M. Martin Normandeau nous présente le document sur les transferts des sommes reçues par le CSSP et il nous fournit les explications à l'aide du tableau remis.

[Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2023-2024 | Adoption](#)

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3) prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

M. Martin Normandeau, directeur de l'école Notre-Dame, a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées telles qu'expliquées par le Centre

de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

Monsieur Philippe Marois, président du CÉ, demande le vote :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Catherine Désautels et appuyée par Mme Myriame Gemme :

Il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ2023-2024-31

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 Liste de fournitures et cahiers/photocopies ; approbation

Il y a eu des changements des cahiers d'exercices en français pour 4^e année et 6^e année ; en anglais pour 6^e année et la multi ; un cahier de sciences a été ajouté en 5^e année, 6^e année et la classe multi.

Après consultation des listes de fournitures scolaires, des cahiers d'exercices et des photocopies :

Sous proposition de Mme Laurence Sirois et appuyée de Mme Liette Lemieux d'approuver les frais chargés aux parents.

CÉ2023-2024-32

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 Plan d'action lié au projet éducatif ; approbation

Nous avons déjà présenté le projet éducatif et voici le plan d'action qui n'est pas tout à fait terminé et qui sera finalisé par Mme Vincent. M. Martin Normandeau nous présente les grandes lignes.

Voici les objectifs que nous devons mettre dans le plan d'action du projet éducatif :

Lecture des garçons en 1^{re} année

Lecture HDAA 3^e année

Mathématiques 2^e, 4^e et 6^e

Sous proposition de Mme Marilynne Richer et appuyée de Mme Myriame Gemme d'approuver le plan d'action quel que déposé.

CÉ2023-2024-33

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

<p>CÉ2023-2024-34</p> <p>CÉ2023-2024-35</p> <p>CÉ2023-2024-36</p>	<p>5.7 Report 2^e bulletin - plan de rattrapage ; approbation Avec le plan de rattrape, le ministre a donné la consigne de décaler la remise du bulletin au 28 mars au lieu du 15 mars. La date du 21 juin restera pour le dernier bulletin. La pondération ne change pas 20 %, 20 % et 60 %.</p> <p>Sous proposition de Mme Liette Lemieux et appuyée de Mme Catherine Désautels d'approuver le report du deuxième bulletin tel que déposé.</p> <p style="text-align: right;">APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>5.8 Activité projet entrepreneur ; approbation Mmes Florence Archambault-Lafontaine et Julie Turenne demandent la permission de faire un mini marché pour vendre les créations des élèves. La date retenue est vendredi 12 avril dans le gymnase à ND2 de 15 h 30 à 18 h. Les élèves vont s'occuper de tous les aspects de ce projet.</p> <p>On a reçu le budget OSE ENTREPRENDRE et le projet a été approuvé. L'argent amassé servira à une activité de fin d'année pour ces élèves.</p> <p>Sous proposition de Mme Laurence Sirois et appuyée de Mme Marilynne Richer que l'activité soit approuvée.</p> <p style="text-align: right;">APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>5.9 Transfert FDS cabanon ; adoption (6 500 \$) Pour faire suite à la rencontre avec l'adjointe administrative, la somme de 6 500 \$ doit être transférée du FDS pour l'achat du cabanon. La moitié du budget FDS sera utilisée pour celui-ci.</p> <p>La vente de pâtisseries a rapporté une somme de 2 225.80 \$.</p> <p>Sous proposition de Mme Liette Lemieux et appuyée de Mme Myriame Gemme que le montant soit transféré tel que proposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
	<p>6. Points d'information</p> <p>6.1 Direction (nouvelle direction, nouvelle construction) Nous avons su vendredi dernier que Mme Diane Fortin sera la nouvelle directrice. Elle est venue nous rencontrer ce matin.</p> <p>Il y a deux semaines, nous avons eu une rencontre avec les architectes concernant la cour d'école et pour travailler les plans de la future école. La Ville a acheté le terrain, il ne reste qu'à le céder au CSSP. Alors la nouvelle école est prévue pour 2027.</p> <p>6.2 Président M. Philippe Marois confirme que la soirée cinéma se tiendra le 22 mars prochain à ND1 et le film sera WISH. La date du 5 avril a été retenue pour la soirée cinéma à ND2 et le film sera JUMANJI 1995.</p> <p>6.3 Service de garde Mme Mélanie Étienne nous rapporte que l'équipe travaille déjà très fort sur la programmation des journées pédagogiques de l'an prochain.</p>

	<p>6.4 Enseignants Mme Marilynne Richer nous informe que le conseil des élèves sera impliqué lors de la soirée cinéma du 5 avril à ND2.</p> <p>Mme Myriame Gemme rapporte qu'ils ont été incapables d'aller patiner étant donné les conditions météorologiques.</p> <p>6.5 Représentant au comité de parents Mme Maude Roy Matton n'a rien de majeur à rapporter.</p> <p>6.6 Correspondance Il a été question du courriel envoyé sur la formation obligatoire des nouveaux membres du CÉ.</p> <p>Il a été question du courriel d'un parent concernant la circulation automobile sur la rue Eleanor, soit dit en passant, a toujours été problématique. M. Martin Normandeau assure qu'un suivi a été fait avec la Ville, le service de police et l'Organisation scolaire du CSSP.</p>
	<p>7. Questions diverses M. Martin Normandeau remercie du fond du cœur M. Marois et les membres du CÉ pour leur implication et c'est vraiment facilitant pour une direction d'avoir des membres impliqués comme vous.</p> <p>M. Philippe Marois en profite pour lire un hommage à M. Normandeau ainsi que lui remettre un présent de la part des membres.</p>
	<p>8. Prochaine rencontre 26 mars</p>
<p>CÉ2023-2024-37</p>	<p>9. Levée de la séance Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités :</p> <p>Sous proposition de Mme Maude Roy Matton et appuyée de Mme Mélanie Étienne :</p> <p>Que la séance du Conseil soit levée à 21 h.</p> <p style="text-align: right;">APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  <hr style="width: 100px; margin: 5px auto;"/> <p>Philippe Marois Président</p> </div> <div style="text-align: center;">  <hr style="width: 100px; margin: 5px auto;"/> <p>Martin Normandeau Directeur</p> </div> </div>